



Passage d'un CDI à un CDD

Par **ber78**, le **08/11/2011** à **15:57**

Je souhaite quitter ma société où je suis en CDI depuis 4 ans (je ne sais pas encore si ce sera une rupture conventionnelle ou démission) mais j'ai quelques interrogations.

Je suis en pourparlers avec une autre boîte où je suis prêt à faire un effort financier assez important car leur projet m'intéresse et c'est à long terme bien entendu (donc CDI à la clé). C'est une petite start-up ça fait juste 2 ans qu'ils existent.

Malgré les efforts que je suis prêt à faire pour les rejoindre je ne veux pas être lésé au cas où je me retrouve au chômage, questions :

1=> Est-ce mieux de signer un CDD ou un CDI chez eux ? sachant qu'au départ ils souhaitaient un CDD de 6 mois (prime précarité éventuelle si CDD ou renouvellement période d'essai si CDI), juste pour savoir le plus judicieux à négocier et que je touche le chômage directement si ça ne durait pas...

2=> Si je négocie une rupture conventionnelle, comment puis-je récupérer ou valoriser à combien les 80 heures que j'ai accumulées pour le DIF ?

3=> Si c'est une démission, est-ce plus raisonnable le CDD ou CDI ?

Toutes ces questions sachant que je passerai d'un statut de cadre à non-cadre... perte de salaire... perte de la mutuelle...

Merci pour vos réponses

B

Par **P.M.**, le **08/11/2011** à **19:17**

Bonjour,

Rupture de période d'essai par le nouvel employeur ou CDD de plus de 3 mois arrivé à terme, je ne vois pas ce que ça changerait suite à une démission pour ouvrir vos droits à indemnisation par Pôle Emploi...

Pour le DIF, il serait préférable que cela soit prévu dans l'accord de la rupture conventionnelle...